

Éditorial

Au premier juillet dernier, 78 262 personnes étaient écrouées dans les prisons françaises, parmi lesquelles on comptait 67 373 personnes détenues. Dans les deux cas, il s'agit de records absolus de l'histoire pénitentiaire, résultat d'une inflation carcérale presque ininterrompues au cours des quatre dernières décennies.

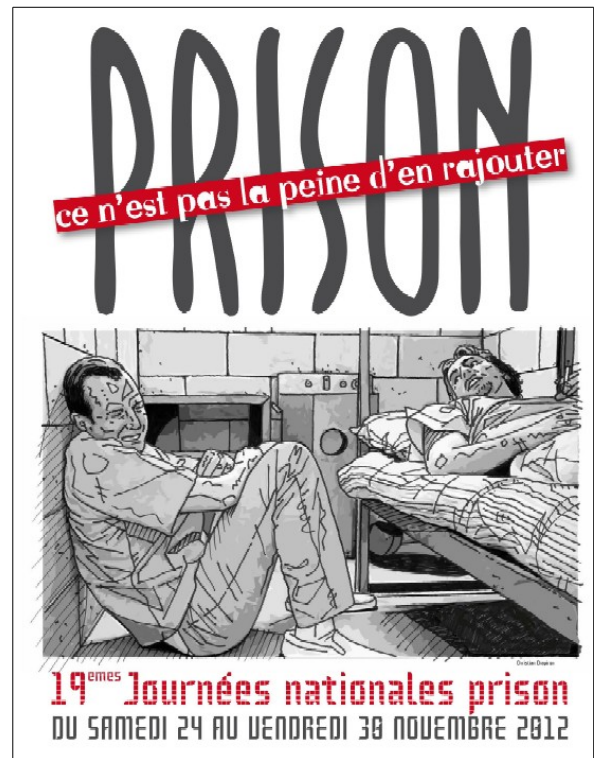
Dans le même temps, notre nouvelle Ministre de la Justice déclarait que « nos prisons sont pleines, mais vides de sens ». Si on comptait en effet près de 13 000 détenus en surnombre (12 950 pour être précis) au premier juillet, on ne compte plus, en revanche, les effets néfastes de cette surpopulation toujours dénoncée mais rarement attaquée de front. Toujours dans le courant de l'été, la commission des lois de l'Assemblée a créé une mission d'information parlementaire sur les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale. Présidée par le député Dominique Raimbourg, cette mission entendra d'ici décembre, universitaires, associations (dont la FARAPEJ), syndicats et professionnels de la justice et rendra ses conclusions début 2013.

Il s'agit bien sûr de l'un des axes sous-tendant le thème des JNP 2012 et d'un sujet sur lequel la FARAPEJ s'est penchée depuis longtemps en formulant de nombreuses propositions (jusqu'aux propositions récemment présentées lors de l'AG 2012 - voir la lettre 20). Rappelons simplement ici deux éléments clés de notre analyse (le contenu de l'audition de la FARAPEJ par la mission Raimbourg sera présenté dans une prochaine lettre).

Tout d'abord, la nécessité d'admettre que la population carcérale est avant tout question de choix politiques. Pour citer Nils Christie au début de *L'Industrie de la punition* : « Il est crucial de se rendre compte que la taille de la population carcérale relève de choix. Nous sommes à la fois libres et obligés de choisir. Les limites de la croissance du système pénitentiaire doivent être posées par l'Homme. Il est donc urgent d'instaurer un débat sérieux pour décider du niveau que peut atteindre ce système coercitif. À la raison, aux valeurs morales, à l'éthique - et non pas simple croissance industrielle - de décider quand "assez est assez". » Si les JNP 2012 permettent de contribuer à ce débat, elles auront été une réussite.

Ensuite, l'importance de reconnaître que, dans un contexte récurrent d'inflation carcérale, vu le niveau de surpopulation alors que s'achève le programme 13 200 entamé il y a 10 ans, l'expansion du parc pénitentiaire ne constitue pas une solution. Il faut au contraire réduire le recours à la prison et le temps passé sous écrou.

Alexis Saurin



JNP 2012

Retrouvez toutes les informations JNP sur : <http://jnp.farapej.fr>

La journée de réflexion et l'AG 2013 auront lieu les 12 et 13 avril 2013.

Sommaire

- Éditorial, p.1
- Agenda FARAPEJ, p.2
- La CPC : interventions farapéjiennes au colloque du 6/10, p.3
- Circulaire Taubira du 19/09/2012, p.3
- Conférence de consensus sur la prévention de la récidive, p.4
- Quelques chiffres récents sur les prisons, l'écrou et les personnes sous main de justice, p.5
- Prison au Cinéma, p.7
- Revue de presse, p.9
- Colloques et manifestations, p.10
- La FARAPEJ recrute, p.11
- Adhésions et abonnements, p.12

Ont contribué à la préparation de cette lettre : Élise Duchiron, Frédérique Clément et Alexis Saurin

Pour vous abonner à la Lettre de la FARAPEJ, écrivez à : lettre@farapej.fr

Informations importantes : changements au siège et dates d'AG 2013

ATTENTION : les dates de l'AG 2013 de la FARAPEJ ont changé : Journée de réflexion et AG auront lieu les **12 et 13 avril 2013** à Paris.

Le siège de FARAPEJ déménage : le siège de la fédération est maintenant situé au **26, rue Castagnary, 75015 Paris**. Merci de nous adresser vos courriers à cette nouvelle adresse.

Agenda des formations

Les formations suivantes se déroulent sur une journée complète; les inscriptions se font auprès de Frédérique Clément : farapej@farapej.fr ou 01 55 25 23 75.

- **Notions juridiques générales** - Mardi 4 décembre à Paris, par A. Dorléans
- **Sensibilisation au droit des étrangers** - Mercredi 19 décembre à Paris, par A. Dorléans
- **Peines prononcées, mises à exécutions, appliquées, aménagées, exécutées : le champ pénal sous l'éclairage du nombre** - Mardi 11 décembre à Paris, animée par P-V. Tournier (démographe, DR CNRS, Université Paris 1)
- **Parcours de la famille** - Mercredi 16 janvier à Paris, animée par A. Dorléans
- **Bracelet PSE et PSEM** - Mercredi 23 janvier à Paris, animée par A. Dorléans
- **Comment se conçoit et se construit une prison** - Mardi 29 janvier à Paris, animée par Christian Demonchy (architecte, notamment de la prison de Mauzac)

PROGRAMME DE LA FORMATION : « Peines prononcées, mises à exécutions, appliquées, aménagées, exécutées : le champ pénal sous l'éclairage du nombre »

La connaissance de la justice pénale, de la prison, comme du milieu ouvert, la compréhension du fonctionnement du « système » ne peuvent se passer de la fréquentation de ses acteurs, magistrats, fonctionnaires pénitentiaires, travailleurs sociaux, militants associatifs, personnes placées sous main de justice, familles et proches des personnes détenues... Mais nous pensons que cette approche empirique, du quotidien, de la proximité, des personnes dans leur individualité peut être utilement complétée par une approche plus distanciée, moins subjective, grâce au recours à la statistique.

Cette journée de formation n'exige aucune connaissances particulières en statistique. Elle a pour but de donner un certain nombre d'outils de lecture des chiffres présents dans le débat public sur les questions pénales et pénitentiaires et de présenter quelques indicateurs simples : place de la prison dans le prononcé des peines, surpopulation des maisons d'arrêt et perspectives, modalités d'aménagement des peines, réinsertion et récidive, etc. La question du « sens » sera notre fil rouge.

Le mardi 11 décembre à Paris (26 rue Castagnary, 75015) de 10h à 16h : 10h - 12h30 : Des outils pour donner du sens aux chiffres du débat public dans le champ pénal. 14h - 16h : La question du sens de la peine à la lumière du nombre.

Autres événements

- 16 et 17 novembre : **Colloque de l'association française de Criminologie** (cf. page 9)
- 22 novembre : **Journée des morts de la prison**
- 24 au 30 novembre : **Journées Nationales Prison 2012**. Tout le programme est à retrouver sur : <http://jnp.farapej.fr>
- 27 novembre : **Rencontres parlementaires sur les Prisons**
- 30 novembre et 1er décembre : **Expo-vente organisée par SEP-91 à Paris** (voir p 9)
- 7 décembre : **Audition de la FARAPEJ par la conférence de consensus**
- 14 décembre : **Soirée de réflexion de la FARAPEJ avec Xavier Lameyre, magistrat**, à Paris
- 15 décembre : **Journée d'étude sur la mort en prison**, organisée par la FARAPEJ
- **ATTENTION :** les dates de la **journée de réflexion et de l'assemblée générale de la FARAPEJ** ont changé : elles auront lieu les **12 et 13 avril 2013 à Paris**.

Le calendrier complet des rendez-vous est disponible sur le site : www.farapej.fr

La contrainte pénale communautaire

La FARAPEJ est intervenue lors du colloque du 6 octobre 2012 consacré à ce thème. Les retranscriptions des interventions, notamment celle d'Alexis Saurin, président, et d'Alain Cugno, sont à retrouver en ligne sur le site Internet www.farapej.fr.

Circulaire de politique pénale du 19 septembre 2012

La circulaire de politique pénale de la nouvelle Garde de Sceaux poursuit deux objectifs: définir les modalités des relations entre la ministre et les procureurs généraux et procureurs de la République et poser les grands principes de la nouvelle politique pénale.

Sur le premier point, Christiane Taubira veut marquer une rupture avec les pratiques de la précédente majorité en annonçant qu'il n'y aura en aucun cas d'instructions individuelles de la ministre sur quelque affaire que ce soit. La circulaire rappelle clairement le rôle de chacun : le Garde des Sceaux définit la politique et donne des orientations générales et impersonnelles; les procureurs généraux peuvent demander aux procureurs de la République d'engager des poursuites et ceux-ci exercent l'action publique et veille à l'application de la loi, sous le contrôle et la coordination des procureurs généraux.

Concernant la nouvelle politique pénale, Christiane Taubira en énonce trois exigences (fermeté, efficacité de la lutte contre la délinquance et respect des droits) et surtout sept principes:

- **L'individualisation de toute décision.** *A ce sujet, la ministre appelle « en l'état actuel du droit » en matière de peines planchers, à « tenir le plus grand compte de la situation personnelle, sociale et économique de chaque prévenu » comme le prévoit l'article 132-18-1 du code pénal: « Toutefois, la juridiction peut prononcer une peine inférieure à ces seuils en considération des circonstances de l'infraction, de la personnalité de son auteur ou des garanties d'insertion ou de réinsertion présentées par celui-ci. »*
- **Une réponse pénale en temps utile.** *Prenant acte de la surcharge des tribunaux, la ministre demande toutefois que la réponse pénale puisse intervenir dans un souci constant d'équilibre, ni trop précipitée ni trop tardive.*
- **Une attention aux victimes tout au long de la procédure pénale.** *A cet effet, des Bureaux d'Aide aux Victimes (BAV) devront être mis en place dans chaque TIG; les associations d'aide aux victimes sont également citées comme acteurs indispensables.*
- **Le respect des droits de la défense.**
- **Des réunions régulières entre les procureurs et les officiers de police judiciaire,** *pour procéder à l'analyse de leur action et leur donner les informations nécessaires dans le cadre de l'instruction.*
- **Le recours à l'incarcération ne doit intervenir que lorsque la situation l'exige strictement et « la diversification des orientations pénales doit être accrue » .** *Ce principe doit intervenir à la fois au stade du prononcé de la peine, dans le cadre de l'aménagement par le juge d'application des peines ou au moment de la mise à exécution d'écrou. A cette fin, il est notamment demandé que soit réexaminé, avant mise à exécution, toute peine d'incarcération ancienne ou inférieure à six mois, dans l'objectif de rechercher si une alternative est possible. Il est également demandé une vigilance quant à la surpopulation carcérale, qui passe aussi par une concertation entre les services judiciaires et de l'administration pénitentiaire, un développement de la surveillance électronique de fin de peine et des procédures simplifiées pour l'aménagement des peines.*
- **La spécialisation de la justice des mineurs.** *Plus encore que pour les adultes, la réponse pénale doit être individualisée et veiller à la continuité de la prise en charge.*

Enfin, la circulaire appelle à apporter une attention particulière aux cas des délinquants récidivistes ou réitérants, mettant notamment l'accent sur la mesure de suivi socio-judiciaire et la nécessaire réaction en cas de manquement aux obligations de cette mesure.

Une conférence de consensus sur la prévention de la récidive

Le 17 septembre dernier, Christiane Taubira a confié à Nicole Maestracci, première présidente de la Cour d'Appel de Rouen, l'organisation d'une conférence de consensus sur la prévention de la récidive. La FARAPEJ sera entendue par le Comité d'organisation de la conférence de consensus le **7 décembre prochain**, sur la base du questionnaire ci-dessous. Les associations adhérentes ont été invitées début octobre à transmettre leurs propositions au siège de la fédération.

Première du genre en matière de justice pénale, des conférences de consensus ont déjà été utilisées dans le domaine des politiques sociales. La méthode est la suivante: le comité d'organisation préparera la conférence par l'audition d'experts, de personnalités et d'organisations qui souhaitent prendre part au débat. Il choisira également un Jury de consensus, constitué de représentants de la société civile non-spécialistes du sujet, qui prendra connaissance des contributions écrites des experts entendus. La conférence, présidée par le Jury, durera ensuite deux jours. A l'issue de ces débats, le Jury se réunira à huis-clos pendant deux jours afin de formuler des réponses aux questions posées par le Comité d'organisation et de faire des recommandations aux pouvoirs publics.

Dans sa lettre de mission à Nicole Maestracci, la Garde des Sceaux formule trois objectifs pour la Conférence de consensus:

- « *Établir un état des lieux des connaissances en matière de prévention de la récidive tant en France qu'à l'étranger et effectuer un recensement des expériences et pratiques professionnelles positives*
- *Rechercher, à partir de ces éléments de connaissance, les organisations, les méthodes et les pratiques professionnelles susceptibles de faire évoluer la situation en France*
- *Objectiver les termes du débat sur la prévention de la récidive, rechercher les moyens de les mettre à disposition du grand public, au-delà des seuls spécialistes et proposer les termes d'un consensus constructif sur les mesures à mettre en œuvre. »*

Conférence de consensus sur la prévention de la récidive : Questionnaire

« Le terme de « récidive » est employé ici dans son acception commune et non juridique, il comprend donc le concept de réitération et s'étend aux personnes qui ont déjà commis une infraction et en commettent une nouvelle. Le terme de « réponse pénale » est employé ici également au sens large, il recouvre toute la diversité des réponses judiciaires, comprenant donc les poursuites et les sanctions mais également le spectre des alternatives aux poursuites

1- L'état des connaissances sur la prévention de la récidive vous paraît-il suffisant ? Si oui, que pensez-vous de la manière dont ces connaissances sont diffusées/ utilisées dans votre milieu professionnel ou associatif ? Sinon, que préconisez-vous pour améliorer les connaissances et pour assurer leur diffusion/ utilisation ?

2- De quels éléments d'information disposez-vous sur les facteurs qui diminuent le risque de récidive ou au contraire l'aggravent ? (facteurs personnels, familiaux, économiques, sociaux, géographiques, psychologiques, psychiatriques, sanitaires, impact des addictions... en distinguant suivant le type et la gravité des infractions)

3- Quelles sont selon vous :

- Les schémas d'orientation des procédures au niveau du procureur de la République
- les types de sanction
- et/ou les pratiques professionnelles qui sont les plus à même de favoriser la prévention de la récidive ?

Précisez sur quels éléments d'évaluation scientifique ou empirique vous vous fondez.

Quels freins, d'ordre juridique ou pratique observez-vous à leur mise en place ?

4- Quels sont, dans votre milieu professionnel ou associatif les points qui font consensus sur les facteurs de risque ou de protection, s'agissant de la récidive ? Quelles sont les bonnes pratiques professionnelles que vous avez mises en place afin de prévenir la récidive ? Quels sont les points dans vos pratiques professionnelles qui vous paraissent perfectibles ?

5- Quelles sont, selon vous, les réformes juridiques ou organisationnelles (ex : réponses pénales, programmes, ressources, organisation du travail, formations, partenariats) susceptibles d'améliorer l'efficacité des réponses pénales en termes de prévention de la récidive ? Parmi celles-ci, laquelle vous semble la plus importante ? »

Quelques éléments chiffrés récents sur les prisons, l'écrou et les personnes sous main de justice

Les éléments statistiques présentés ci-dessous sont tirés des données d'OPALE (Observatoire des Prisons et Autres Lieux d'Enfermement, Pierre V. Tournier) et des données de l'administration pénitentiaire (DAP). Sauf mention contraire, les chiffres font référence au 1^{er} septembre 2012.

Population détenue et population sous écrou.

Au 1^{er} septembre 2012, il y avait **76 074 personnes sous écrou** qui se répartissaient en :

- **66 126 personnes détenues** (elles-mêmes divisées en 16 266 prévenus - soit 25% des personnes détenues - et 49 860 condamnés);
- **8 772 personnes** placées sous surveillance électronique (PSE);
- **618 personnes** sous surveillance électronique de fin de peine (SEFIP);
- **558 personnes** en placement extérieur sans hébergement pénitentiaire (PE).

Rapportés à la population globale de la France, cela nous indique qu'il y a ainsi en France un peu plus d'**une personne détenue pour 1 000 habitants** (101 personnes détenues pour 100 000 habitants) et **1,16 personnes sous écrou pour 1 000 habitants**.

Inflation carcérale.

En un an, les nombres de personnes écrouées et détenues ont augmenté :

- de 6% pour l'écrou (4 332 personnes écrouées de plus qu'un an plus tôt) ;
- de 4% pour les personnes détenues (2 524 personnes détenues de plus qu'un an plus tôt).

Évolution depuis 1982.

Voici l'évolution du nombre de personnes sous écrou au premier janvier des années 1982, 1992, 2002 et 2012 (ainsi que l'évolution par rapport à la décennie précédente) :

- 01/01/1982 : 31 551 personnes sous écrou
- 01/01/1992 : 50 115 personnes sous écrou (+59%)
- 01/01/2002 : 48 594 personnes sous écrou (-3%)
- 01/01/2012 : 73 780 personnes sous écrou (+51%)

Alors que le taux d'accroissement entre 1982 et 1992 est particulièrement haut, on notera que le nombre de personnes détenues au 1^{er} janvier 1982 est particulièrement bas à cause de la grâce présidentielle qui a suivi l'élection présidentielle de 1981 : il y avait 40 365 personnes sous écrou en janvier 1981, niveau retrouvé dès janvier 1984.

Surpopulation carcérale.

Le nombre de places opérationnelles, quant à lui, est passé à **57 385**, en augmentation de 1,5% sur un an (il y avait 56 556 places opérationnelles un an plus tôt). Il y a donc **8 741 personnes détenues de plus qu'il n'y a de places de prison**. Ce chiffre ne décrit toutefois pas la réalité de la surpopulation car certains établissements ne sont pas complètement remplis.

Pour évaluer plus finement la surpopulation, on dispose du *nombre de détenus en surnombre* calculé par Pierre V. Tournier qui prend en compte la surpopulation établissement par établissement (il s'agit de la différence entre le nombre de personnes détenues dans des établissements surpeuplés et le nombre de places opérationnelles dans ces mêmes établissements : ce nombre ne prend donc en considération que les prisons surpeuplées et pas les prisons où il y a des places inoccupées). Au 1^{er} septembre 2012, on dénombrait ainsi **11 438 personnes détenues en surnombre**, ce qui correspond à une augmentation de 16% en un an.

La différence de 2 697(=11 438-8 741) entre ces deux évaluations de la surpopulation correspond au nombre de places inoccupées dans certaines prisons : il y a près de 1 000 places inoccupées dans des maisons d'arrêt et près de 2 000 places inoccupées dans des établissements pour peine.

Entrées sous écrou et durées de placement sous écrou.

Le nombre d'entrées sous écrou en 2011 était de **88 058** et la durée moyenne de placement sous écrou était en 2011 de **9,8 mois, ce qui constitue un record historique** : jamais dans l'histoire de l'administration pénitentiaire contemporaine n'a-t-on constaté des durées aussi longues.

Bracelets électroniques.

Ces 5 dernières années, le nombre de personnes sous bracelet électronique a été multiplié par 5. Voici les nombres de personnes sous PSE au premier janvier de ces dernières années et l'accroissement du bracelet électronique par rapport à l'année précédente (à partir de 2008) :

- 01/01/2007 : 1 648
- 01/01/2008 : 2 506 (accroissement annuel de 52%)
- 01/01/2009 : 3 431 (accroissement annuel de 36%)
- 01/01/2010 : 4 489 (accroissement annuel de 30%)
- 01/01/2011 : 5 767 (accroissement annuel de 28%)
- 01/01/2012 : 7 889 +528 SEFIP (accroissement annuel de 46%)

Entre 2007 et 2011, la part du bracelet électronique dans les personnes écrouées non détenues passe de 80% à 90%. En 2012, avec notamment le développement de la SEFIP, cette proportion augmente encore puisqu'on atteint 93,5% dès janvier 2012 ; au premier juillet, il y avait 9 627 PSE et 617 SEFIP soit 10 244 personnes sous écrou portant un bracelet électronique (soit 94,1% des 10 889 personnes écrouées non détenues à cette date) ; au premier septembre, il y avait 8 772 PSE et 618 SEFIP soit 9 390 personnes sous écrou portant un bracelet électronique (soit 94,4% des 9 948 personnes écrouées non détenues).

Pour résumer :

1. Il n'y a presque jamais eu autant de personnes détenues et de personnes sous écrou qu'actuellement (le record historique de personnes sous écrou date de juillet dernier);
2. Il n'y a jamais non plus eu autant de places de prison;
3. Ces 5 dernières années, la population écrouée non détenue a été multipliée par 5 et cela essentiellement du fait de l'incroyable développement du bracelet électronique (sous la forme du PSE ou récemment de la SEFIP), qui représente maintenant près de 95% du nombre de personnes écrouées non détenues et 12,5% du nombre de personnes sous écrou ;
4. La surpopulation (nombre de détenus en surnombre) est en augmentation importante sur l'année écoulée ;
5. Les durées de placement sous écrou n'ont jamais été aussi longues qu'aujourd'hui.

À la lecture de ces statistiques, on observe que ni les constructions d'établissements lancées depuis 10 ans, ni le très important développement du bracelet électronique n'ont permis de juguler la surpopulation carcérale car nous sommes dans un contexte d'inflation carcérale et d'augmentation des durées de détention.

Cela conforte la FARAPEJ dans son analyse du caractère impératif qu'il y a à enclencher une politique réductionniste en matière d'emprisonnement. Celle-ci passerait notamment par la réduction du temps passé sous écrou grâce au développement de la libération conditionnelle (voir les propositions de la FARAPEJ de l'Assemblée générale 2012, publiées dans le numéro de septembre de la Lettre de la FARAPEJ) ainsi qu'à une impulsion forte pour développer de nouvelles peines de remplacement, sanctions qui ne seraient pas carcérales, comme la CPC.

Nous rappelons la formation du 11 décembre qui vise à vous apporter tous les éléments pour aborder sereinement les statistiques du champ pénal et leur donner plus de sens : ne plus être prisonnier des chiffres, en somme, ce qui fait la différence.

Prison au cinéma

Entretien avec Stéphane Cazes, réalisateur

Omblin, le premier film du jeune réalisateur Stéphane Cazes, est en salle depuis le 19 septembre. L'actrice Mélanie Thierry y incarne le personnage éponyme, une jeune femme qui découvre qu'elle est enceinte alors qu'elle vient d'être incarcérée et qui va tout faire pour garder son bébé auprès d'elle, en prison, pendant les 18 mois auxquels la loi l'autorise.

La FARAPEJ connaît bien Stéphane Cazes, qui depuis 10 ans s'attache, auprès des associations, à mieux connaître et comprendre le monde carcéral. Nous l'avons interviewé quelques semaines après la sortie de son film, pendant le trajet qui l'emmenait présenter *Omblin* à des lycéens.

Vous dites avoir voulu faire un film sur la maternité, est-ce donc un hasard si cela se passe en prison ?

Au début, c'est vrai, je m'intéressais vraiment aux bébés et aux conséquences que pouvait avoir sur eux la vie en détention. Petit à petit, je me suis intéressé aux femmes incarcérées puis à la prison en tant que telle. Je me suis rapproché des associations qui agissent en milieu carcéral, suis intervenu en prison pendant deux ans avec le Génépi et ai suivi des études de sociologie qui ont beaucoup fait évoluer mon regard. J'ai choisi de m'intéresser avant tout aux personnages, sans les juger, sans dire au public ce qu'il doit penser. Tous les personnages secondaires sont inspirés de personnes que j'ai rencontrées et c'est à partir d'eux que j'ai pu montrer ce que je voulais de la prison. C'était inévitable de faire tout ce chemin, pour connaître parfaitement mon sujet et ne pas tomber dans le cliché.

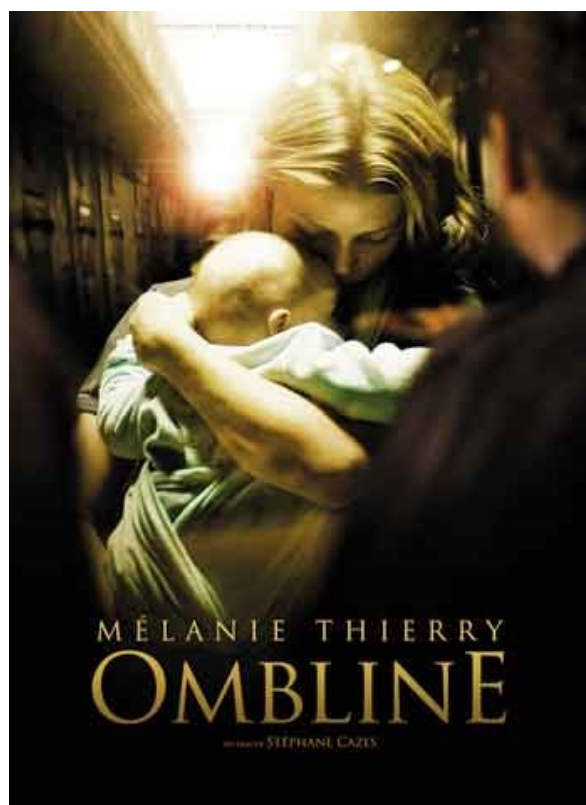
Qu'avez-vous voulu montrer de la prison ?

Fondamentalement, je voulais faire comprendre que la réinsertion et la sanction sont en opposition dans la pratique, que la prison désinsère plus qu'elle n'insère. Les personnes en étant incarcérées peuvent perdre leur travail, leur logement, mais aussi l'estime d'elles-mêmes, leur dignité. Leurs relations familiales peuvent fortement se dégrader et tout cela rend la sortie encore plus difficile. *Omblin* s'oppose à la prison qui la tire sans cesse vers le bas, et c'est grâce à ce combat qu'elle va s'en sortir. Je parle bien sûr de la prison en tant qu'institution, pas des personnes qui la représente. Au contraire, je montre aussi les difficultés du personnel pénitentiaire et le fait que c'est l'institution qui crée des rapports de force inévitables entre détenues et surveillantes.

En tournant dans une ancienne prison, je voulais également mettre en valeur le décalage entre l'institution et son époque ; les lieux comme le vocabulaire propre à la prison (le vaguesmestre, le greffe) sont symboliques du

retard pris par la prison dans de nombreux domaines, par exemple l'accès à Internet.

En fait, j'aurais aimé parler dans ce film de toutes les problématiques que pose la prison : la surpopulation, les conditions de travail, la difficulté d'accès aux soins, les lourdeurs de l'administration, la surcharge de travail des CIP... malheureusement, j'ai coupé 20 minutes du film faute de budget et ai du faire des choix parmi tous les sujets. Mais mon film est quand même une grande ISP ! (« *Information et Sensibilisation du Public* » en jargon Génépi. NDLR) Je voudrais qu'il suscite le débat et contribue à faire changer les choses, par exemple en terme d'alternatives à l'incarcération pour les femmes enceintes. De manière générale, on parle trop peu de l'impact sur les enfants de l'incarcération de leur père ou leur mère. Pourtant, il est énorme !



Comment le film est-il reçu du public, des détenus, de l'administration ?

Nous avons organisé une projection à la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis et les femmes détenues ont adoré, elles m'ont dit avoir retrouvé « leur vie à l'écran ». Je reçois aussi des témoignages d'anciens détenus qui disent le film « juste », « vrai ». En revanche, l'accueil a été plus mitigé de la part du personnel pénitentiaire. Par exemple, les surveillantes trouvent leurs personnages trop durs. Pourtant, j'aime ces personnages et je n'ai pas voulu être manichéen ! J'ai pris conscience d'un immense malaise chez le personnel surveillant, dont l'image n'est pas bonne et qui est donc constamment sur la défensive, craignant toujours d'être mal jugé. Je ne pensais pas que c'était aussi fort, si j'avais

compris cela plus tôt, j'en aurais aussi parlé dans mon film. Cependant, l'administration pénitentiaire nous a quand même plutôt soutenus, en m'autorisant à organiser un atelier théâtre avec Mélanie Thierry pendant 15 jours à Fleury avant le tournage, puis en nous louant la prison désaffectée de Saint Michel de Toulouse. Elle aurait préféré que nous tournions dans une prison moderne, mais je n'ai pas cédé.

Quand au grand public, il est très réceptif ; je fais le souhait que le film puisse sensibiliser le maximum de personnes et serais heureux que les associations de la FARAPEJ s'en emparent pour informer et débattre avec le public. *Omblin* est aussi fait pour ça !

Si vous souhaitez organiser une séance de projection ou prendre contact avec Stéphane Cazes, adressez-vous à la FARAPEJ.

Être là

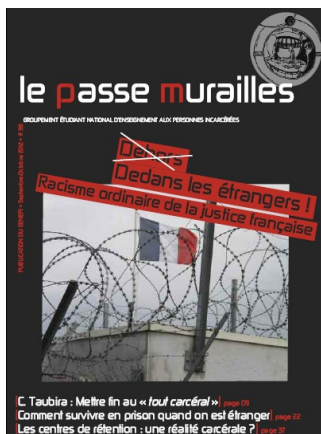
Documentaire de Régis Sauder

Synopsis : « Elles sont psychiatres, infirmières ou ergothérapeutes à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille et reçoivent des détenus devenus patients le temps du soin. Elles sont là pour aider des hommes en souffrance, fussent-ils incarcérés. Être là, c'est rejoindre cet espace unique - celui de l'écoute - une poche d'air derrière les murs de la prison. Son existence est conditionnée par la détermination des soignants à continuer de venir pratiquer la psychiatrie ici... à quel prix ? Sophie travaille là depuis dix ans et questionne aujourd'hui sa place en prison, la possibilité d'y accomplir son métier de psychiatre, véritable acte de résistance. Elle convoque les souvenirs de ces années d'enfermement pour faire un choix : continuer à être là, ou partir ? »

Sortie en salle le 7 novembre 2012



Revue de presse



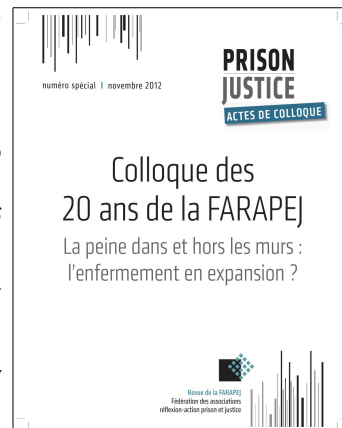
Les derniers numéros de la revue du GENEPI sont à retrouver en version allégée sur le site de l'association : www.genepi.fr ou en version intégrale sur commande : publication@genepi.fr - 5€.

Passé Muraille n° 38 • Actualités : Une réforme judiciaire belge - Comment l'État se défend - Mettre fin au tout carcéral - la Probation • **Dossier :** Dedans les étrangers ! Racisme ordinaire de la justice française

Passé Muraille n° 37 • Actualités : La loi d'amnistie - Mettre un terme à la frénésie législative - La fin des jurés en correctionnelle - la loi sur le harcèlement sexuel - la police se fait remonter les bretelles - Philippe El Shennawy - La nouvelle maison d'arrêt nantaise • **Dossier :** Europe, la bonne conscience pénitentiaire ?

« Il faut apprendre à faire société avec le délinquant » Entretien d'Alain Cugno dans *La Croix* du 28 septembre 2012, par Marie Boëton. A lire sur le site de la Farapej : www.farapej.fr

« **La peine dans et hors les murs, l'enfermement en extension** » Les Actes du colloque organisé par la Farapej le 15 octobre 2011 seront bientôt disponibles dans un numéro spécial de la Revue *Prison Justice*. Bulletin de commande en quatrième de couverture.



Le Canard enchaîné
Journal satirique paraissant le mercredi



La justice empêtrée dans le béton

Article signé D.S. et H.L., *Le Canard Enchaîné*, 4 juillet 2012
Article reproduit avec l'aimable autorisation du *Canard Enchaîné*

DISCRÈTE mais vigoureuse, une partie de bras de fer s'est engagée entre la garde des Sceaux, Christiane Taubira, et Bouygues, Vinci, Eiffage et autres rois du béton. La ministre de la Justice entend faire le ménage, d'ici à fin août, dans les multiples projets de construction de prisons ou de nouveaux palais de justice entérinés par le précédent gouvernement. L'Inspection générale des services judiciaires et l'Inspection générale des finances ont été chargées d'examiner les contrats déjà signés, parfois à la va-vite, à la veille de la présidentielle. Et de voir dans quelles conditions financières et juridiques ils pourraient être annulés à l'initiative de l'État. Ces programmes immo-biliers ont été lancés sous le régime du « partenariat public-privé », jugé trop onéreux par Christiane Taubira. Ce système, épinglé à plusieurs reprises par la Cour des comptes, revient à confier à une société privée le soin de construire et d'entretenir à ses frais un bâtiment (ministère, caserne, hôpital...). En échange, l'État s'engage à payer un loyer de longue durée (30 ans, en général).

Garde des sous. Avantage de la méthode : il n'y a rien à régler avant la livraison des bâtiments. Les gardes des Sceaux de Sarko (Rachida Dati, Michèle Alliot-Marie et Michel Mercier) ont donc multiplié les partenariats public-privé sans déboursier un sou, et en laissant la douloureuse à leurs successeurs. Ainsi, pour la seule administration pénitentiaire, le montant des loyers à honorer sera multiplié par six d'ici à 2017. « Le ministère se retrouve sans le moindre fifrelin pour payer la note, persifle un grand chef de la Place Vendôme, et on nous présente des maquettes signées par Renzo Piano et d'autres grands noms de l'architecture. »

Paris risqué. Dans l'immédiat, la Chancellerie a déjà gelé un programme, d'environ 15 000 places de prison concocté par l'ancien gouvernement. Mais d'autres contrats sont déjà paraphés et les frais de dédit, en cas d'annulation, pourraient calmer les ardeurs de la ministre. Sur le dessus de la pile des dossiers épineux : le futur Palais de Justice de Paris, prévu dans le quartier des Batignolles. L'affaire a été conclue avec Bouygues. Pour un bâtiment de 575 millions, l'État devra verser, en vingt-sept ans, près de 1,7 milliard de loyers, entretien des locaux inclus. Autre désagrément : si ce nouveau Palais voit le jour, le ministère restera toujours avec le vieux Palais (celui de l'île de la Cité) sur les bras. Et, en prime, une facture de plusieurs centaines de millions à régler pour rénover ce monument historique désormais dévolu à la cour d'appel et à la Cour de cassation. Mais Bouygues proposera sûrement ses services...

Colloques et manifestations

Crise, Pénal et Criminologie, colloque organisée par l'Association Française de Criminologie (AFC) au Palais du Luxembourg à Paris les 16 et 17 novembre 2012.

Présentation par les organisateurs : « La crise économique frappe tout particulièrement les publics les plus fragiles et parmi ceux-ci, ceux relevant de la justice pénale, victimes et auteurs. Qu'il s'agisse des budgets de l'État ou des collectivités territoriales, les politiques concernant les publics relevant de la justice pénale - mais aussi de la psychiatrie - devront être soutenues et renforcées. Qu'est-ce que la criminologie et toutes les disciplines qui la constituent peuvent apporter pour mieux appréhender les enjeux de cette situation et contribuer à éclairer les pouvoirs publics sur les conséquences à moyen et long termes des différentes options à retenir dans le domaine des politiques pénales et pénitentiaires?

Tel est l'enjeu de ce colloque qui fera appel, comme cela a toujours été le cas pour l'Association Française de Criminologie, à des professionnels de la recherche, des historiens, des sociologues, des psychiatres et des psychologues, des juristes mais aussi à des professionnels et intervenants de terrain. L'intérêt particulier de ce Colloque, dont le principe avait été arrêté dès le début de cette année, est de se situer au moment où de nouvelles politiques publiques autour du pénal vont se définir et se mettre en place et dont on peut légitimement espérer que les savoirs criminologiques n'en seront pas absents. »

L'AFC a invité la FARAPEJ à intervenir à l'une des tables rondes du colloque sur la thématique « précarité et pénal ». Programme complet sur le site de l'AFC : www.afc-assoc.org

Journées Nationales Prison 2012 ont lieu du 24 au 30 novembre autour du thème « Prison, ce n'est pas la peine d'en rajouter ». Le programme complet est disponible sur le site Internet que la FARAPEJ consacre aux JNP : jnp.farapej.fr.

Pour que les événements organisés par vos associations y figurent, pensez à en informer la FARAPEJ.

Exposition vente d'aquarelles au profit de l'association Soutien Écoute Prison

L'association Soutien Écoute Prison vous convie à une exposition-vente d'aquarelles et croquis de François Desbruyères au profit des actions menées en faveur des personnes détenues à la Maison d'Arrêt de Fleury Mérogis.



*Le Vendredi 30 Novembre de 17 à 21 heures et le Samedi 1er Décembre de 14 à 20 heures.
138 Boulevard de l'Hôpital 75013 Paris (au fond de la cour à gauche - Métro Place d'Italie)*

Soutien Écoute Prison intervient à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, à la fois en détention auprès des personnes détenues et à l'extérieur auprès des familles de détenus. Elle contribue à atténuer les difficultés dues à la privation de liberté par la résolution de problèmes concrets liés à la vie en détention (démarches administratives et financières, fourniture de vêtements pour les plus démunis, recherche de bagages). L'association s'efforce de rendre la Maison d'Arrêt "plus humaine" tant pour les détenus que pour leurs familles dont elle assure l'accueil.

Appel à candidatures : la FARAPEJ recrute !

La FARAPEJ recrute une personne en CDI sur un poste de chargé de mission. Ce poste est créé dans le cadre du dispositif emploi-tremplin du Conseil Régional d'Île-de-France ; le candidat ou la candidate devra donc être éligible à ce dispositif (voir les critères à la fin de la fiche de poste).

La Fiche de poste est accessible sur le site internet de la FARAPEJ, n'hésitez pas à la faire circuler :

<http://www.farapej.fr/RECRUTEMENT/Fiche-de-poste-emploi-tremplin-FARAPEJ.pdf>

L'objectif de la création de poste est de renforcer la fédération afin de :

- Mieux soutenir les actions de terrain des associations adhérentes ;
- Améliorer le soutien aux personnes détenues, à leurs familles et aux sortants de prison ;
- Renforcer les réseaux territoriaux de bénévoles agissant hors et dans les murs ;
- Mutualiser les bonnes pratiques et mettre en lumière les actions remarquables.

Les activités principales de la personne recrutée seront les suivantes :

Communication : gestion du site internet et des outils informatiques, lettre internet, revue de presse, publication de différentes productions de la fédération ;

Animation réseau : toute action de renforcement des liens entre le siège et le réseau associatif, gestion des fichiers, exploitation des contacts spontanés et recherche de nouveaux contacts. Développement du bénévolat, contact avec le public. Organisation d'événements (formations, journées d'études, réunions de réflexion...) ;

Documentation et Secrétariat : suivi et développement d'un fond documentaire. Saisie, relecture, diffusion, routage, classement, etc. des documents reçus et produits ;

Finances : assistance au trésorier pour la constitution et le suivi des dossiers de subventions.

Organisation du poste : La personne recrutée sera placée sous l'autorité du Président et du Bureau de la fédération représenté par un tuteur.

Son lieu de travail sera situé au siège de la FARAPEJ, à Paris XVème (26, rue Castagnary 75015).

Son temps de travail sera de 35 heures par semaine, congés légaux. Le salarié sera amené à travailler certains samedis (participation occasionnelle au conseil d'administration, organisation d'événements) et à se déplacer ponctuellement pour le développement du réseau.

Qualifications et Compétences : (Bac + 2 ou plus souhaité)

Compétences exigées : Bonne maîtrise de l'outil informatique (bureautique et site internet), bonnes qualités rédactionnelles et grandes capacités de travail en équipe et en réseau.

Compétences appréciées : Connaissance du paysage institutionnel de la Justice, du monde associatif et/ou des mécanismes de financement associatif.

Une formation en communication ou en gestion administrative, ou une expérience attestant d'un niveau de qualification équivalent, sont des éléments favorables.

Évolution professionnelle envisagée : Le poste de chargé(e) de mission peut évoluer vers la coordination de projets.

Critères d'éligibilité à un emploi-tremplin :

- * les jeunes sans emploi de 16 à 26 ans révolus et les demandeurs d'emplois de 45 ans et plus,
- * et sans condition d'âge et sans emploi : les personnes handicapées ; les bénéficiaires de l'allocation soutien familial ; les bénéficiaires de l'allocation veuvage ; les personnes domiciliées dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la ville (voir <http://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>); les allocataires de solidarité spécifique ; les allocataires du RSA.

Pour plus de détails, voir : www.iledefrance.fr/emploi/les-dispositifs-pour-les-employeurs/emplois-tremplin-projet-et-emplois-tremplin-insertion-cdi

Pour postuler, envoyer lettre de motivation et C.V. à recrutement-emploi-tremplin@farapej.fr

Adhésion à la FARAPEJ et abonnement à la revue Prison Justice

ADHÉSION À LA FARAPEJ, INFORMATIONS ET DONS

L'association (groupement d'associations) souhaite adhérer à la FARAPEJ

Je souhaite adhérer à titre individuel à la FARAPEJ (cotisation normale de 10€, cotisation réduite à 5€ pour les étudiants et les membres d'une associations adhérente à la FARAPEJ)

Les demandes d'adhésion doivent être adressées par courrier au président de la FARAPEJ, 26, rue Castagnary 75015 Paris ou par email à adhesion@farapej.fr. Les demandes d'adhésion à titre associatif sont examinées par le conseil d'administration de la FARAPEJ tandis que les demandes d'adhésion à titre individuel sont examinées par le bureau de la FARAPEJ.

Souhaitez-vous recevoir directement les informations concernant :

• les formations de la FARAPEJ ? OUI - NON

• les activités du pôle réflexion de la FARAPEJ ? OUI - NON

• les actualités de la FARAPEJ ? OUI - NON

(La lettre de la FARAPEJ est envoyée à tous les adhérents par courrier électronique.)

Je verse une contribution volontaire de€ pour soutenir les actions de la FARAPEJ

ABONNEMENT À LA REVUE PRISON JUSTICE

Je m'abonne à la Revue Prison Justice pour :

2 numéros : 10€

4 numéros + un ancien numéro offert : 20€

Je souhaite uniquement recevoir le prochain numéro de la Revue Prison Justice :

Les actes du colloque de la FARAPEJ du 15 octobre 2011 : 5 €

Je commande un ancien numéro de la revue Prison Justice (5 € par numéro) :

octobre 2011, n°106 « Réflexion: Quelle est la tâche la plus urgente? Action: Entrées en relation »

décembre 2010, n°105 « La prison est-elle en train de sortir de ses murs pour tout envahir ? »

janvier 2010, n°104 « Que signifie punir quelqu'un en le privant de sa liberté ? »

mai 2009, n°103 « Quel nouveau paradigme pour la justice ? »

juin 2008, n°102 « La prison : un temps pour se réinventer »

juin 2005, n°101 « Questions sur l'accompagnement »

mai 2003, n°hors série « Quel contrat pour quelle prison ? »

BULLETIN À RENVOYER

Nom : Prénom :

Organisme :

Profession :

Adresse :

Code postal, ville :

Téléphone :

Courrier électronique :

Règle la somme totale de : €

**Bulletin à renvoyer, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la FARAPEJ, à :
FARAPEJ, 26 rue de Castagnary 75015 Paris.**